



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

du 21 mai 2026
sur convocation du 16 avril 2026

L'an 2026, le jeudi vingt et un mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT le Maire.

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, BAPTISTE Céline, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, JIMENEZ Raphaël, LECLERCQ Jérémy, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, SATIN Sébastien, VIARD Benjamin, WEISS Tony.

Absente excusée avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à BABOUHOT Patrick, SUTORIUS Sandra à BAPTISTE Céline.

Assistait également : Mme LEMETAYER Séverine, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 22 avril 2026,
3. Finance-Demande de subvention « amendes de police », pour les reprises de trottoirs,
4. Questions diverses,
5. Informations diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance

Est nommé secrétaire de séance Monsieur MOROUS Christian.

Monsieur le maire demande à ajouter un point 3 bis à l'ordre du jour pour les délégués de la CLECT de la CCYN ; le conseil accepte à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal du 22 avril 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Ce dernier est adopté à l'unanimité sans observation.

3) Finance- Demande de subvention « amendes de police » pour les reprises de trottoirs

Délibération n° 2026-38

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet global d'aménagement, de sécurisation et de réfection de la traversée d'agglomération de Gisy Les Nobles proposé par l'ATD (Agence Technique Départementale), et plus particulièrement les opérations liées à la sécurité routière, il est nécessaire de délibérer pour solliciter les subventions correspondantes :

- « Reprise de trottoir existant côté PAIR, y compris élargissement sur un tronçon pour mise aux normes PMR (priorité N°7 & opération de remplacement ou de renouvellement) » Grande Rue (RD 323 & RD 25) pour un montant estimé à **129 350.00 euros HT**.

La subvention maximale attendue est de 5 000 euros correspondant à 40% d'une base de calcul plafonnée à 12 500 euros.

- « Reprise de trottoir existant côté IMPAIR (priorité n°7 & opération de remplacement ou de renouvellement) » Grande rue (RD 323 & RD 25) pour un montant de **119 875.00 euros HT**.

La subvention maximale attendue est de 5 000 euros correspondant à 40% d'une base plafonnée de 12 500 euros.

Monsieur le Maire présente les notes descriptives, les détails estimatifs et les plans de financement afférents à la présente décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte les dossiers descriptifs et les détails estimatifs présentés pour le projet global d'aménagement, de sécurisation et de réfection de la traversée d'agglomération de Gisy Les Nobles,
- adopte le plan de financement annexé à la présente délibération,
- sollicite les subventions au titre des amendes de police,
- autorise le Maire à signer toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

3bis) Collectivité - Délégués CLECT de la CCYN

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner à nouveau les délégués de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour représenter notre commune à la CCYN. La délibération désignant les membres le 1^{er} avril 2026 a été prise trop tôt car la CCYN n'avait pas encore validé la CLECT. Le conseil doit donc à nouveau délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne les membres de la CLECT suivants :

- **Titulaire :** BABOUHOT Patrick
- **Suppléante :** CARQUIN Frédérique

4) Questions diverses

Monsieur VIARD demande où en est le problème concernant l'élection des adjoints ?

M FINELLI signale que la décision sera prise le jeudi 28 mai 2026 par le tribunal administratif de Dijon. Le Maire prend la parole et rappelle qu'en fonction de la décision du tribunal, différentes possibilités seront étudiées et proposées aux membres du conseil municipal pour refaire l'élection des adjoints.

Monsieur JIMENEZ demande s'il y a un passe-droit à propos du stationnement dans la rue Sainte Marie car il a rencontré des problèmes de stationnement avec un nouvel arrivant ? Le Maire répond qu'un arrêté avait été uniquement pris pour faciliter le déménagement de ce nouvel arrivant et qu'il n'y a pas de passe-droit. Nous attendons impatiemment la création du parking au 19 grande Rue pour matérialiser des places de stationnement dans la rue Ste Marie.

5) Informations diverses

Monsieur le maire informe que :

- le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin à 19h pour l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue des sénatoriales du 27 septembre 2026,
- une visite des installations communales sera prévue le dimanche 14 juin 2026 à 10h00 pour les membres du conseil municipal,
- le passage du jury des villes et villages fleuris se fera entre le 22 et le 24 juin 2026 dans notre commune
- les horaires de la mairie seront modifiés du 1^{er} au 9 juin 2026 pour cause de congés de la secrétaire générale de mairie. Ces horaires modifiés seront communiqués très prochainement.

Le Maire demande l'avis des membres du conseil sur les points suivants :

- il a reçu une demande de subvention de la part de la SPA (société protectrice des animaux). Le conseil n'accorde pas de subvention cette année,
- quelle décision concernant le feu d'artifice ? Le conseil municipal souhaite la réalisation d'un feu d'artifice le dernier week-end d'août,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26.

Fait à Gisy les Nobles, le 27/05/2026

Le secrétaire

Le Maire

Christian MOROUS

Patrick BABOUHOT